

# Recensement citoyen



## Parcours citoyenneté

Le parcours citoyenneté est constitué de 3 étapes :

- l'enseignement de défense (effectué au sein des établissements scolaires du second degré),
- le recensement en mairie des jeunes de 16 ans et +
- la journée défense citoyenneté (JDC)

## Recensement des jeunes de 16 ans et +

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile pour effectuer la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

Cette obligation légale est à **effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.**

Pour cela, ils doivent se présenter en mairie avec :

- une pièce d'identité
- le livret de famille
- Une facture (france télécom, EDF...)

Une attestation de recensement sera alors remise au jeune recensé.

Elle lui sera demandée pour tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée...).

# Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Suite au recensement, les jeunes reçoivent, du Centre de Service National (CSN), une convocation pour effectuer leur Journée d'Appel. A l'issue de celle-ci, un certificat de participation est délivré. Comme l'attestation de recensement, il sera à conserver précieusement et sera demandé pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Plus d'infos sur : [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

## En savoir +

[Le recensement citoyen](#)

[La Journée Défense et Citoyenneté](#)

### **Où se déroulent les JDC ?**

La ville de Thoiry a établi une convention avec le CSN de Lyon afin de proposer les JDC à Thoiry. Une opportunité pour les jeunes Gessiens de ne pas se déplacer trop loin pour effectuer cette journée.

Elles se déroulent 1 fois par mois, à la salle des fêtes – pas de session aux mois de juillet et août.